

## El Salvador : montage pour obtenir un avortement

Author : Jeanne Smits

Categories : [Brèves](#), [Divers Jeanne smits](#), [Points non négociables](#)

Date : 29 avril 2013





Le lobby de l'avortement [veut la peau](#) des lois pro-vie au Salvador. Une affaire présentée comme tragique est aujourd'hui exploitée par les médias internationaux pour obtenir une exception d'avortement en cas de « danger pour la mère ». Son cas a été porté devant la Cour suprême de justice afin que celle-ci, par voie jurisprudentielle, défasse ce que la loi votée par la majorité a fait.

Intéressante situation : vous imaginez ce qui se passerait si en France, la Cour de cassation décidait soudain à l'inverse que les droits de l'homme (du père) sont méconnus par les lois autorisant l'avortement et qu'il faut donc qu'un père légitime puisse avoir la possibilité d'empêcher une IVG ?

Ou encore : imaginez qu'une fois la loi sur le « mariage pour tous » entrée en vigueur, le Conseil d'Etat entérine le refus d'une majorité de maires de célébrer des mariages d'homosexuels au motif que leur objection de conscience est pleinement acceptable devant l'absurde ?

Bon, revenons à la réalité.

En l'occurrence, il s'agit d'une femme dont l'identité demeure inconnue, appelée « Beatriz » par la presse, enceinte de 20 semaines. A 22 ans, elle a déjà un petit garçon de 2 ans. L'enfant

qu'elle attend, selon la presse, est anencéphale et mourra à la naissance, toujours selon la presse. Quant à elle, atteinte d'un lupus érythémateux discoïde, une maladie qui affaiblit le système immunitaire, elle se trouve à l'hôpital en raison de son état de santé. Et « **le développement de sa grossesse peut conduire à mettre sa vie en péril en raison de son problème de santé** », souligne la presse.

Ce n'est donc pas **encore** le cas.

Peu importe. Les organisations féministes, des journaux salvadoriens et internationaux, la BBC, bref, tout le monde convenable s'est mis d'accord pour demander la peau du bébé. Le tout « pour sauver la vie de la mère » : « Il ne s'agit pas du désir d'une femme qui veut avorter, il s'agit pour elle de sauver sa vie », a ainsi déclaré à l'AFP la représentante de l'association de femmes « Las Dignas ».

C'est « Beatriz » qui a déposé un recours devant la Cour suprême et la presse répète en boucle qu'il s'agit juste d'obtenir que le médecin qui pratiquera ce juste « avortement thérapeutique » n'encoure pas « jusqu'à 50 ans de prison »...

Peu importe que l'avortement ne soit pas puni de 50 ans de prison au Salvador : c'est un délit, non un crime selon la loi pénale et encourt un maximum de 10 ans. Vous direz que ce n'est pas rien – mais alors pourquoi gonfler ainsi les chiffres ?

Pour l'association féministe CEMUJER, « C'est un combat très difficile, mais nécessaire, car s'il est bien certain que l'avortement est considéré comme un délit, le fait de ne pas sauver la vie l'est aussi. »

Ainsi se résume en quelques mots l'argument opposé non seulement aux lois pro-vie, mais aussi aux objecteurs de conscience qui ne veulent pas pratiquer l'intervention et que l'on cherche à contraindre en les rendant responsables des morts maternelles là où l'avortement serait supposé avoir « sauvé la vie » de la mère.

La réalité semble bien moins dramatique que ce disent les organisations féministes dont le seul objectif est d'enfoncer un coin dans les lois et la Constitution pro-vie d'El Salvador.

La Conférence des évêques du Salvador s'est fermement élevée contre la manipulation. Son communiqué du 27 avril souligne que la résistance à la demande d'avortement de « Beatriz » ne viole aucun droit constitutionnel, car elle cherche à protéger la vie à naître : **« Les médecins doivent sauvegarder la vie de la mère et de son enfant, en mettant en œuvre les procédures médicales adéquates et éthiques. Ce cas ne doit pas être utilisé pour légiférer contre la vie humaine, spécialement contre l'enfant à naître. »**

Et de rappeler que la Constitution de leur pays reconnaît comme personne humaine « tout être humain depuis l'instant de la conception », ce qui interdit de porter atteinte à cette « vie humaine innocente ».

La présidente de la fondation Si à la vida (Oui à la vie), a parlé d'une situation « très grave », une affaire à laquelle une énorme publicité est donnée alors même que de nombreux détails ne sont pas accessibles à la presse. Ainsi l'identité de la jeune femme, mais aussi son état de santé réel ne font l'objet d'aucune déclaration.

Mais, « Officieusement, les médecins de la maternité ont pris contact avec l'Association bioéthique d'El Salvador (ABIOES) et ont fait savoir que Beatriz est dans un état stable, raison pour laquelle ils n'ont vu aucune raison d'intervenir ni même de l'admettre à l'hôpital », souligne Georgina de Rivas.

La vie de la jeune femme n'est donc pas en danger. Il n'y a pas péril en la demeure. L'urgent est de ne pas intervenir. Ce qui pourrait donner le temps à Beatriz de mener sa grossesse jusqu'à la viabilité théorique de l'enfant, date à laquelle la naissance pourrait être déclenchée sans inconvénient éthique.

Il y a donc montage.

**• Voulez-vous être tenu au courant des informations originales paraissant sur ce blog ?  
Abonnez-vous gratuitement à la lettre d'informations. Vous recevrez au maximum un courriel par jour. [S'abonner](#)**



[S'abonner à un flux](#)

© [leblogdejeannesmits](#)

[Réseau Riposte catholique](#)